

# Droit Européen et Protection de la Santé :

## Bilan et Perspectives



Bilan scientifique

**Intitulé de la manifestation :** Droit européen et protection de la santé : bilan et perspectives

**Date:** 30 et 31 janvier 2014

**Lieu:** Faculté de Droit et de Science Politique, Université d'Aix-Marseille

### ORGANISATEUR (LABORATOIRE)

**Intitulé:** UMR 7318 - Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires

Directeur/trice : Professeur Rostane MEHDI

Adresse : Espace René Cassin - 3 Avenue Robert Schuman - 13628 Aix-en-Provence Cedex 1

Personne en charge de la manifestation :

*Nom : Estelle BROSSET*

*Téléphone : 04-86-91-42-45*

*e-mail : estelle.brosset@univ-amu.fr*

Lien vers le site du CERIC, page du colloque :

<http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/autres/detail-actualites-du-ceric/article/jeudi-30-et-vendredi-31-janvier-2014-aix-en-provence-amu-faculte-de-droit-et-de-science-politique/news-browse/1/news-archive/1400752169.html>

Pour commencer, il faut ici souligner que ce colloque était organisé dans le cadre de la Chaire Jean Monnet « Droit européen et santé ». Cette Chaire, qui a pour titulaire Madame Estelle

Brosset, a été attribuée par la Commission sur critères d'excellence à des enseignants de l'enseignement supérieur spécialisés et renommés pour l'étude de l'intégration européenne.

L'objectif du colloque était de faire un bilan et de dresser les perspectives s'agissant de ces relations complexes qu'entretient le droit européen avec le secteur de la santé et l'impératif de protection de la santé en analysant non seulement le droit européen relatif à la protection de la santé en tant que tel - comment s'est-il formé ? quelles garanties offre-t-il ?-mais également les influences du droit européen sur (et au-delà) les droits nationaux.

Pour y répondre, le colloque a réuni des enseignants chercheurs qui sont d'éminents spécialistes de droit de la santé, droit de la biomédecine et/ou de droit européen. Il faut noter qu'outre nos collègues français, plusieurs collègues européens ont participé à cette manifestation, ce qui permet d'initier et consolider les relations entre notre Université et plusieurs Universités européennes : l'Université de Salerne (Italie), Complutense (Espagne), de Neufchâtel (Suisse) et deux universités belges (Université Libre de Bruxelles et Université Saint Louis-Bruxelles). La Commission européenne et la Représentation permanente de la France étaient également représentées. Le colloque a réuni 130 participants.

Il s'est déroulé comme suit. Le Doyen de la Faculté de droit, Monsieur le Professeur Philippe Bonfils ainsi que le Directeur de l'UMR DICE, Monsieur le Professeur Rostane Mehdi nous ont fait l'honneur d'ouvrir le colloque. La première demi-journée était dédiée à l'étude des méthodes de formation de ce droit, en se focalisant sur le droit de l'Union européenne. Cette demi-journée a été riche car elle a permis un intense échange entre des universitaires et des membres des institutions de l'Union qui a porté tout à la fois l'œuvre de la Cour de justice de l'Union européenne, mais également le travail d'harmonisation et de coordination mené par les institutions politiques de l'Union. La deuxième demi-journée a été consacrée à l'étude plus substantielle des garanties offertes par les droits européens, droit de l'Union et droit du Conseil de l'Europe, en matière de santé. Nécessairement, les communications ont portées sur des thèmes nombreux, naviguant de la mobilité des professionnels de santé jusqu'aux droits de patients en passant par le droit de la bioéthique ou la protection de la santé animale. Enfin, la dernière demi-journée a permis d'entendre plusieurs rapports sur les droits nationaux (et le droit international) dont le point commun était d'analyser l'influence du droit européen sur les droits de la santé.

Un ouvrage est à paraître chez Bruylant dans la collection « Travaux de droit international et européen » pour le premier semestre 2015. Il constituera en partie les actes du colloque complétés toutefois par des contributions additionnelles afin que la publication soit un tour d'horizon le plus complet possible et puisse ainsi constituer un ouvrage de référence. Dans ce souci d'appréhension large, les contributions universitaires seront rejoints par des témoignages (et interviews) de praticiens du droit, en particulier des praticiens au sein des institutions européennes. 25 contributions seront rassemblées.